

TARIF

EN CAS DE CASSE OU DE DISPARITION DES DIFFERENTS ARTICLES OU NETTOYAGE MAL FAIT OU NON FAIT

**EN CAS DE CASSE, LE LOCATAIRE NE REMPLACERA PAS LUI-MEME LE
MATERIEL CASSE SAUF REMPLACEMENT PAR MATERIEL IDENTIQUE**

Ce tarif a été approuvé par le conseil municipal du 30 octobre 2024 et entre en application dès cette date.

ASSIETTES PLATE	L'UNITE	6.00€
ASSIETTE A DESERT	L'UNITE	4.00€
COUVERTS	COUTEAU A PAIN	8,00 €
	COUTEAU	2,00 €
	FOURCHETTE	1,50 €
	CUILLERE A POTAGE	1,50 €
	CUILLERE A DESSERT	1,00 €
	LOUCHE	5.00 €
Ciseaux, tire-bouchon, Allume gaz, fouet et autre Petit matériel	L'UNITE	8.00 €
VERRES	L'UNITE	2,50 €
GOBELETS	L'UNITE	1.00€
PLATS INOX	L'UNITE	8,00 €
SALADIERS INOX	L'UNITE	6,50 €
TASSES A CAFE	L'UNITE	1,50 €
BOL	L'UNITE	2,00 €
CARAFE A EAU	L'UNITE	4.00 €
DALLE DE PLAFONDS	L'UNITE	10.00 €

« GROS MATERIEL »

(Table, chaise, percolateur, pavé LED, abattant WC...)

Prix de remplacement.